

## DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

ANNEE 2022 – 2023

La **deuxième session** du dispositif Devoirs Faits aura lieu **du 6 février à juin**.  
Les **inscriptions** sont ouvertes **jusqu'au 27 janvier** inclus (fiche à remettre au professeur principal).

Une fois votre enfant inscrit, sa **présence au collège sur le(s) créneau(x) choisi sera obligatoire** (l'appel sera fait comme pour un cours ordinaire).

Les différents droits et obligations des élèves inscrits au dispositif sont rappelés dans le **Contrat Devoirs Faits** disponible **à la fin du carnet de liaison**. Celui-ci devra impérativement être **lu et signé par l'enfant et le(s) responsable légal(-aux)**.

Afin d'offrir de bonnes conditions de travail à tous, **les effectifs pour chaque créneau seront limités**. Une fois l'inscription validée, Devoirs Faits apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur les créneaux retenus. Attention, selon le nombre d'inscrits et de professeurs disponibles certains créneaux listés ci-dessous pourraient ne pas être ouverts.

En cas d'incompatibilité avec les créneaux proposés nous rappelons que le Bureau Information Jeunesse de Vélizy propose également des sessions d'aide aux devoirs et que l'**assistant pédagogique** de l'établissement reçoit les élèves durant la **pause méridienne** pour l'aide aux devoirs.

---

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

.....

Responsable de l'enfant ..... en classe de  
..... , souhaite inscrire mon enfant au dispositif devoirs faits.

Merci de cocher dans le tableau les créneaux où vous souhaiteriez inscrire votre enfant.

		Semaine A	Semaine B
Lundi	8h10 - 9h05		
Lundi	15h15 - 16h10		
Lundi	16h10 – 17h05		
Mardi	15h15 - 16h10		
Mardi	16h10 – 17h05		
Jeudi	15h15 - 16h10		
Jeudi	16h10 – 17h05		
Vendredi	8h05 - 9h05		
Vendredi	14h00 - 14h55		
Vendredi	15h15 - 16h10		
Vendredi	16h10 - 17h05		

Signature du responsable légal

# DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

ANNEE 2022 – 2023

La **deuxième session** du dispositif Devoirs Faits aura lieu **du 6 février à juin**.

Les **inscriptions** sont ouvertes **jusqu'au 27 janvier** inclus (fiche à remettre au professeur principal).

Une fois votre enfant inscrit, sa **présence au collège sur le(s) créneau(x) choisi sera obligatoire** (l'appel sera fait comme pour un cours ordinaire).

Les différents droits et obligations des élèves inscrits au dispositif sont rappelés dans le **Contrat Devoirs Faits** disponible **à la fin du carnet de liaison**. Celui-ci devra impérativement être **lu et signé par l'enfant et le(s) responsable légal(-aux)**.

Afin d'offrir de bonnes conditions de travail à tous, **les effectifs pour chaque créneau seront limités**. Une fois l'inscription validée, Devoirs Faits apparaîtra dans l'emploi du temps de votre enfant sur les créneaux retenus. Attention, selon le nombre d'inscrits et de professeurs disponibles certains créneaux listés ci-dessous pourraient ne pas être ouverts.

En cas d'incompatibilité avec les créneaux proposés nous rappelons que le Bureau Information Jeunesse de Vélizy propose également des sessions d'aide aux devoirs et que l'**assistant pédagogique** de l'établissement reçoit les élèves durant la **pause méridienne** pour l'aide aux devoirs.

---

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

.....

Responsable de l'enfant ..... en classe de  
..... , souhaite inscrire mon enfant au dispositif devoirs faits.

Merci de cocher dans le tableau les créneaux où vous souhaiteriez inscrire votre enfant.

		Semaine A	Semaine B
Lundi	8h10 - 9h05		
Lundi	15h15 - 16h10		
Lundi	16h10 – 17h05		
Mardi	15h15 - 16h10		
Mardi	16h10 – 17h05		
Jeudi	15h15 - 16h10		
Jeudi	16h10 – 17h05		
Vendredi	8h05 - 9h05		
Vendredi	14h00 - 14h55		
Vendredi	15h15 - 16h10		
Vendredi	16h10 - 17h05		

Signature du responsable légal